

CGT Rapid'Info Bretagne

Bimensuel—le N° 0,15 € - Directeur de la publication : Christian PELTAIS
 Tél. 02 99 65 45 90—Fax : 02 99 65 24 98—e-mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr—I.S.S.N. : 1258-7745—C.P.P.A.P. : 0708 S 07992

Une démarche qu'il convient de tenir jusqu'à l'ouverture de la Conférence

➔ **Ensemble**, organisations territoriales et professionnelles, nous avons décidé de lancer la préparation de la Conférence à partir d'un questionnement (voir Rapid'Info N°321).

➔ **Ensemble**, il nous faut nous impliquer dans les initiatives des syndicats et autres organisations de la C.G.T. et nous nourrir des réflexions et propositions.

13^è
Conférence
Régionale

8 et 9 novembre 2007
Quiberon (56)





Retournez vos inscriptions au C.R.B.

La remontée du contenu, qu'il soit individuel (pour les mandatés de la région) ou collectif est à assurer, au fur et à mesure des initiatives, au Comité Régional.

D'ores et déjà, une réunion avec un panel de militants, décidée par les U.D. est prévu à Lorient. Le 11 octobre, un point sera fait sur les remontées afin de les intégrer dans la préparation de la rencontre du 16 octobre avec les secteurs professionnels.

Le niveau de la prise en compte de son contenu déterminera la tonalité de la Conférence.

En effet, nous avons décidé d'intégrer la réflexion et les propositions des Camarades et des organisations dans l'introduction aux différents débats de la conférence afin de les intégrer pour définir nos orientations.

Dans la même démarche et sans les opposer, la décision de la Confédération de mettre un outil à disposition des organisations de la C.G.T. pour débattre et faire exprimer les revendications des salariés, retraités et privés d'emploi demande des dispositions très concrètes pour que du syndicat à la direction confédérale, nous ayons un outil en phase avec les attentes, pour gagner la bataille des idées.

La Conférence permettra ainsi, de mesurer ce qui bouge dans ce sens.

Ensemble, ayons le même objectif : partir des besoins pour travailler la cohérence et construire le plus large rassemblement possible sur des revendications confédéralisées.

Après le 29 septembre, contre les franchises médicales, la C.G.T. appelle à une puissante mobilisation unitaire à Paris, le 13 octobre, sur la santé au travail et la défense de la protection sociale. Même si, sur le plan national, les rapports avec les autres sont complexes, la C.F.D.T., F.O. et la C.F.T.C. ayant signé le protocole d'accord des accidents du travail et des maladies professionnelles dénoncé par la FNATH et l'ANDEVA, la C.E. Confédérale appelle à prendre des contacts unitaires dans les départements.

D'ores et déjà, des cars sont mis à disposition par les 4 U.D.

Christian Peltais
Secrétaire du Comité Régional



Sommaire

Edito

- 13^è Conférence du Comité Régional..... p. 1
- Charte de progrès p. 2
- Syndicalisation p. 2
- La C.G.T. Bretagne revendique sa place dans les instances régionales p. 3
- La C.G.T. s'adresse aux autres Organisations syndicales régionales p. 3
- Conférence Nationale sur les U.L. P. 4

Les discussions continuent dans le cadre de la mise en place de la charte de progrès par le Conseil Régional

Rappel : Il s'agissait, pour le Conseil Régional de conditionner l'attribution de fonds régionaux aux entreprises, à la prise en compte d'axes, dits d'efficacité sociale (voir Rapid'Info du 8 décembre 2006).

Le 5 septembre avait lieu la première réunion de mise en place. Après bien des péripéties, les patrons refusant toute idée qu'il puisse y avoir contrôle de l'utilisation des fonds publics par une commission comme le revendiquait la C.G.T., il a été décidé la mise en place d'un groupe de travail sur le fonctionnement de cette commission.

Le 5 octobre, nous nous rendrons à ce nouveau rendez-vous avec la ferme volonté que les aides attribuées aux entreprises par le Conseil Régional, le soient avec tout ce que nous entendons sur les 5 axes de la charte :

- **l'égalité professionnelle** et lutte contre toute discrimination qu'elle soit sexiste, raciale, idéologique, voire syndicale.
- **Le développement de l'accès à la formation et à la qualification** des salariés mettant l'homme au cœur du développement économique et permettant une véritable sécurisation des parcours professionnels.
- **Le développement du dialogue social** véritable, posant cependant la question de la représentativité syndicale et des salariés par les I.R.P., notamment des petites entreprises, lorsque l'on sait que 80% des aides attribuées vont vers les entreprises

de 20 à 40 salariés.

- **L'amélioration de la qualité de l'emploi et du travail** qui passe par des conditions de travail et de salaire convenables, permettant notamment puisque c'est d'actualité, de se payer un logement décent, mais également de profiter d'un pouvoir d'achat suffisant pour vivre en toute quiétude.
- **Le développement durable et préservation de l'environnement**, qui pose entre autre la question de la responsabilité sociale des entreprises, tant au niveau environnemental que sociologique et économique.

La création d'une telle commission d'évaluation et de contrôle des aides publiques qui intègre la réflexion des salariés des entreprises concernées, peut être un outil pour le développement du dialogue social et de la négociation collective, donc de la valorisation du rôle et de la place des organisations syndicales.

La C.G.T. demande que sur les 5 points adoptés par le Conseil Régional, obligation soit faite aux entreprises, au travers de la charte, d'ouvrir des négociations avec des engagements concrets. Ce texte rendant la concertation obligatoire cela devrait inciter l'entreprise à consulter les I.R.P. et à en mettre en place, là où il n'y en a pas. Ainsi, la mise en place de délégations interentreprises, la création de CHSCT de site sont à expérimenter.

Au moment où l'on assiste à une généralisation de la remise en cause des libertés syndicales, nous devons tout faire pour gagner des moyens nouveaux. Cette charte peut y contribuer et permettre d'avancer sur le débat concernant la représentation syndicale.

Dans ce cadre, et considérant toutes les réserves émises, la CGT est favorable à la mise en œuvre de la charte de progrès pour l'emploi de qualité, proposée par le Conseil Régional. **C'est sur cette base que nous interviendrons le 5 octobre.**

SYNDICALISATION

ACTUALITE SOCIALE ET ENJEU D'UN SYNDICALISME FORT VONT DE PAIR

Comme nous l'avions pressenti, cette période de rentrée n'a pas permis que l'ensemble des organisations s'engagent : cela reste un objectif pour toute la période à venir.

Nous proposons de maintenir des efforts d'impulsion pour organiser la syndicalisation sur tout le mois d'octobre, autour d'initiatives et de contacts renforcés avec les syndicats.

Dans la semaine qui s'ouvre avec la préparation de la manifestation du 13 octobre, l'annonce de la journée d'action nationale des Cheminots et Gaziers et Electriciens et l'arrivée de la consultation des salariés dans les syndicats, l'actualité sociale et l'activité syndicale vont permettre de poser partout l'enjeu d'un syndicalisme plus fort.

C'est le débat que nous voulons porter, en lien étroit avec l'expression des attentes sociales et la construction des mobilisations et des convergences.

Nouvelles adhésions 2007 au 21 Septembre

| | |
|-----------------|------|
| COTES D'ARMOR | 272 |
| FINISTERE | 886 |
| ILLE ET VILAINE | 357 |
| MORBIHAN | 403 |
| TOTAL | 1918 |

Pour mémoire, nous étions à 987 adhésions à fin septembre 2006

La C.G.T. Bretagne revendique SA PLACE, TOUTE sa place, dans les instances régionales

Dans le Rapid'Info N°314, du 20 avril 2007, un article faisait part de la démarche de la C.G.T. en Région, vers les autres organisations régionales, pour une rencontre le 23 avril (voir l'article).

Toutes les organisations syndicales ont participé et, dès le début, F.O. s'est désolidarisée de la démarche, tant sur le fond que sur la forme « cela ne sert à rien... ne reconnaît pas l'échelon régional... ».

Pour les autres, les questions ont tourné autour du fonctionnement et de la représentativité dans les instances régionales (A.E.B., ARACT, COPIRE...) mais aussi sur les capacités d'intervention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture.

Après ce premier échange, prolongé le 2 juillet, inutile de dire que la C.G.T., faisant valoir sa place de deuxième organisation sur la région, a jeté un pavé dans la mare des relations habituelles pour ne pas dire consensuelles qui semblent être la règle admise par les autres organisations syndicales.

Aboutie aux forceps une lettre commune a été adressée au Conseil Régional pour lui demander une rencontre (rencontre qui a eu lieu le 5 septembre avec le Président Le Drian).

La C.G.T. y a revendiqué la place des organisations syndicales en lien avec la représentativité et même si, à l'instar de l'A.E.B., des C.A. doivent se réunir plus souvent, une seule organisation syndicale ne peut, à elle seule, représenter toutes les autres.

Si l'on s'appuie sur la volonté affichée de développer le dialogue social sur la région, le manque de réels moyens d'intervention pour les militants syndicaux (ex. conseils de développement...), apparaît alors évident.

Devant les arguments de la C.G.T., la Région reconnaît que les institutions et les lieux de concertation actuels ne sont pas suffisants. Pour entendre les organisations syndicales dans un autre cadre, elle propose une méthodologie :

- Une réunion pendant la préparation des orientations budgétaires régionales (octobre – novembre),
- Une réunion avant l'été portant plus sur les aspects sociaux et travailler les questions prospectives.

Pour la C.G.T., sans se tromper sur les finalités de telles rencontres, il n'en demeure pas moins que nous élargissons le champ d'interlocuteurs privilégiés de certaines organisations syndicales.

Ceci étant, cela nous oblige à travailler en amont l'ensemble de ces questions à partir de nos organisations territoriales et professionnelles et ainsi être porteurs des réelles exigences et revendications exprimées.

Concernant la représentativité des organisations syndicales au C.E.S.R., les discussions en intersyndicale continuent mais ne semblent pas correspondre à certaines organisations syndicales... et pour cause. Sans doute difficile d'admettre que la C.G.T. est bien la deuxième organisation syndicale et de loin sur la région et de remettre en cause des accords de gestion qui existent dans bien des institutions.

La C.G.T. s'adresse :

- **aux Organisations syndicales régionales : URI C.F.D.T. ; UR CFE-C.G.C. ; UR C.F.T.C. ; UR CGT-F.O.**
- **et aux Présidents et Vice-présidents AGEFOS-PME Bretagne et OPCALIA Bretagne**

Rennes le 10 Septembre 2007

Messieurs les Présidents

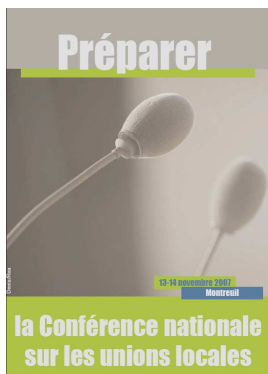
Les mandatés de nos organisations au sein des OPCA interprofessionnels nous ont alertés sur les difficultés qu'ils rencontrent à faire prendre en compte dans les faits le rôle des OPCA vis-à-vis de l'information des salariés sur l'exercice de leurs droits à la formation.

Nous souhaitons vous rappeler certains termes de l'Accord National Interprofessionnel, signé en 2003 par l'ensemble de nos organisations ; dans son article 13, l'ANI identifie les OPCA comme acteurs directs de l'information des instances représentatives du personnel des PME, lorsque ces instances existent.

Dans les prochains mois, nos représentants dans vos instances seront porteurs de propositions concrètes visant à développer l'information des salariés sur les dispositifs de formation continue et seront particulièrement vigilants sur les moyens mis en œuvre à cette fin.

Par ailleurs, nous souhaitons vous alerter sur la nécessité d'établir un premier bilan qualitatif sur la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle en Bretagne, de façon à éclairer les orientations prises par les Conseils d'Administration des OPCA, en lien avec les services de l'Etat et le Conseil Régional. Nous vous demandons de répondre favorablement aux sollicitations de nos mandatés afin que soit réalisée cette analyse qualitative.

Veuillez agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.



Conférence Nationale sur les unions locales 13–14 novembre, Montreuil

Elargir et amplifier la préparation de la Conférence sur les Unions Locales

la Conférence nationale
sur les unions locales

Dans six semaines, les 13 et 14 novembre, se tiendra la Conférence sur les unions locales, décidée lors du 48^e Congrès de la Cgt. Pendant deux jours, 360 participants issus des différentes organisations de la Cgt vont débattre de l'activité des unions locales.

Il est bon à ce stade de rappeler que

« L'objet de cette conférence sur les unions locales est de faire réfléchir toute la Cgt sur l'évolution de l'outil territorial de proximité dont le salariat et les syndiqués ont besoin sur leur bassin d'emploi et/ou de vie. Cette question ne peut en effet relever des seuls collectifs d'union locale ou de leur direction. C'est pourquoi la notion de conférence sur les unions locales et non des unions locales a été retenue au 48^e congrès.

La nécessité de travailler avec toute la Cgt sur cet outil de proximité pour construire – reconstruire des solidarités, gagner en efficacité pour peser sur les choix, demande à prendre en compte :

- les évolutions du salariat,
- les évolutions du travail,

- la nécessité d'une élaboration revendicative croisée entre le professionnel, l'interprofessionnel sur ce territoire,

- les évolutions et les enjeux territoriaux sur les divers bassins d'emploi.

Pour répondre à ces enjeux, il y a besoin du concours de toute la Cgt. »

(Décisions de la commission exécutive confédérale).

L'ambition affichée n'est donc pas celle d'une réunion confidentielle préparée et suivie par quelques « spécialistes » de la vie des unions locales.

Il est évident que tous les niveaux d'organisation de la Cgt - territorial, professionnel, interprofessionnel ou spécifique - ont leurs réflexions à apporter, à l'image de la contribution de nos camarades de l'UCR que nous publions dans le Peuple du 26 septembre prochain. Il est de même évident que les animateurs des unions locales sont particulièrement concernés. Mais le collectif confédéral d'organisation de la conférence attire l'attention sur l'impérieuse nécessité de rendre pleinement parties prenantes de ces réflexions les organisations qui sont la base de toute la Cgt : les syndicats. Faute de quoi nous passerions quelque peu à côté des objectifs assignés à cette initiative.

POUR L'EMPLOI A BREST ➡ MANIFESTATION LE SAMEDI 6 OCTOBRE A 14 H 30 PLACE DE LA LIBERTE

Pas un jour ne se passe sans que des emplois ne soient supprimés dans le privé et dans le public.

Chez **Jabil** près de 600 personnes sont menacées de licenciement.

A l'**Arsenal**, nationalement, le ministère de la défense entend supprimer 6000 emplois. Qui plus est ce qui devrait revenir en terme de charge de travail aux établissements brestois, est externalisé y compris dans des pays étrangers.

L'**Education nationale** est dans la ligne de mire du gouvernement. La première mesure concrète est l'annonce de ne pas remplacer un départ sur 3 à la retraite. La conséquence directe est la suppression de 11200 emplois dès la prochaine rentrée.

Les **abattoirs de Brest** et **Les Miroiteries Brestoises** viennent de fermer.

Dans l'ensemble de la **Fonction Publique**, des milliers d'emplois sont supprimés.

Dans la **métallurgie brestoise**, des restructurations, des externalisations posent la question de l'emploi.

Dans la **Santé**, la CGT chiffre les besoins à plusieurs centaines d'emplois au plan local pour relever les défis d'égalité d'accès à la Santé.

Au cours de l'été des dizaines de salariés de **petites entreprises** ont fait l'objet de procédures de licenciements

Aujourd'hui, la majorité des emplois créés sur Brest sont des emplois précaires.

Cette situation n'est pas inéluctable

Aujourd'hui, défendre l'emploi, lutter contre les licenciements, porter le débat sur le développement industriel de Brest, sur le développement des services publics et des emplois qui répondent aux besoins sociaux de la population brestoise est une urgence. C'est le sens de l'appel à manifester.